

AB.

BUREAU des RAPATRIÉS  
d'INDOCHINE

--:

Palais de Chaillot (16ème)

N° 20 BRI

PARIS, le 6 JANVIER 1969

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIÉS d'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR des CENTRES  
d'ACCUEIL du SUD-OUEST

SAINTE LIVRADE

(Lot et Garonne)

CONFIDENTIEL

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre de Monsieur le Député-Maire de Villeneuve S/ Lot au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Affaires Etrangères.

Je vous prie de ne pas faire état auprès du personnel des Centres de cette correspondance dans laquelle le Député se fait l'écho de calomnies dont le Service connaît bien la source. Je ne vous adresse cette copie que pour votre documentation personnelle.

Je vous adresse également copie d'une note 14/ BRI précisant à Monsieur le Préfet Sirvent la position du Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine en face de ces accusations./.

2 P.J.



R. MOREAU

*Moreau*

PARIS, le 6 Janvier 1959  
Palais de Chaillot (16<sup>e</sup>)

BUREAU des RAPATRIES  
d'INDOCHINE

-:-

N<sup>o</sup> 14 -BRI

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE

à

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR  
Direction des Centres d'Orientation  
74, Bd. Gouvion de St-Cyr

- PARIS 17<sup>e</sup>

Dans une lettre, dont copie ci-jointe, le Député-Maire de Villeneuve-sur-Lot a porté des accusations graves à l'encontre du personnel de direction des Centres d'Accueil de Rapatriés d'Indochine du Lot-et-Garonne. Sur le plan médical et sur le plan social il reproche aux Directeurs d'avoir fait preuve d'incapacité et d'avoir encouragé "d'inadmissibles pratiques".

J'estime que la question de la délivrance des bons d'Assistance Médicale Gratuite à laquelle le Député fait vraisemblablement allusion, est du ressort des Services Départementaux de la Santé Publique et n'engage pas la responsabilité des Directeurs de Centres.

Dans la même lettre, le Député demande le départ immédiat du personnel administratif chargé de l'encadrement des Centres.

Je crois devoir rappeler que le personnel incriminé est composé de fonctionnaires des anciens cadres locaux d'Indochine qui ont accepté de se charger de cette tâche ingrate à l'époque où ils se trouvaient en recasement.

Leur sens du devoir et leur dévouement les a seuls incités à répondre à l'appel du service au moment où un bon nombre de leurs collègues également consultés, ont préféré attendre leur reclassement à l'abri des responsabilités.

J'ai personnellement tenu à exposer le cas de ces fonctionnaires au Député-Maire de Ville-neuve-sur-Lot. Il ne m'a cependant pas été possible, au cours du bref entretien que ce dernier m'a accordé le 25 Décembre, de faire justice de toutes les assertions malveillantes répandues par certains rapatriés familiers de ce Député.

Je m'élève vivement contre les critiques qu'il formule à l'égard d'agents d'exécution qui ont appliqué les directives données par le Bureau des Rapatriés d'Indochine lequel suivait de très près la situation des Centres et prenait les décisions concernant même les points de détail.

Je crois devoir rappeler que la dispersion des Rapatriés est le but à atteindre. Un millier de personnes ont déjà quitté les Centres, d'autres sont encore susceptibles de partir. Un des principaux moyens dont dispose le Service pour provoquer des départs consiste à diminuer les avantages particuliers dont les rapatriés reclassables bénéficient dans les Centres et cette politique sévère ne vise pas à la popularité./.



R. MOREAU

Jacques RAPHAEL-LEYGUES  
Député du Lot-et-Garonne  
Conseiller Général  
Maire de Villeneuve-sur-Lot

26 Décembre 1958  
J.R-L/dC

--:--

COPIE

Monsieur le Ministre,

Depuis trois ans, j'ai plusieurs fois, appelé l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation faite aux rapatriés d'Indochine, hébergés dans les Centres d'Accueil de BIAS et de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT, en Lot-et-Garonne.

A la Tribune de l'Assemblée de l'Union Française j'ai eu l'honneur de demander certaines mesures en leur faveur, qui n'ont pas été prises.

L'Administration des Camps de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT et de BIAS n'est pas satisfaisante.

La Direction de ces deux Centres a, depuis trois ans, non seulement fait preuve d'incapacité, mais encore, à BIAS, a toléré, et parfois encouragé, d'inadmissibles pratiques.

C'est ainsi que, tant sur le plan médical, que sur le plan social, à BIAS, je tiens à votre disposition une documentation concernant les procédés que je réprovoque et contre lesquels je m'élève ici.

Des perturbations graves viennent de se produire dans ces Centres, à la suite de provocations émanant de fonctionnaires et, à BIAS, d'un médecin, qui agissent absolument comme s'ils désiraient voir la situation s'aggraver et devenir tragique.

Vous prenez autorité sur les Centres d'Accueil de BIAS et de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT, le 1er Janvier 1959.

Il est indispensable que, dès les premiers jours de janvier, le personnel d'encadrement (Directeur, Sous-Directeur, etc...) soit changé, faute de quoi des incidents graves, voire sanglants, sont à craindre, à brève échéance.

Il m'appartient de vous mettre en garde et d'insister pour que ces mesures soient prises dans un délai minimum, le respect de la personne humaine et de l'ordre public étant en jeu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments déferents et bien amicalement dévoués.

signé : Jacques RAPHAEL-LEYGUES

Monsieur le Ministre de  
l'INTERIEUR  
Place Beauvau  
PARIS 8ème

P. C. C.

